

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est aussi présent : M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

**2. 094.05.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 avril au 1<sup>er</sup> mai 2023
    - 4.1.2 Autorisation d'un signataire — Procuration Revenu Québec
    - 4.1.3 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
    - 4.1.4 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
    - 4.1.5 Versement de bourses d'études dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire
    - 4.1.6 Réception d'une fin d'emploi — Mme Marie-Pier Lapointe, directrice des finances
    - 4.1.7 Engagement de Mme Jennifer Potvin au titre de technicienne en loisirs — Poste régulier à temps plein
    - 4.1.8 Mise en œuvre du projet de développement touristique du site de la Station écotouristique Éole (Colonie Richelieu)
    - 4.1.9 Octroi d'un contrat à la firme MNP — Accompagnement dans la conception d'une stratégie globale d'attraction et le recrutement pour pouvoir 3 postes clés au sein de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

## **4,2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à Englobe — ontrôle de la qualité des matériaux de sols, béton et bitume — Travaux de réfection rue Jean-Allard
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à Signalisation Inter-Lignes inc. — Marquage de chaussées
- 4.2.3 Adoption du Règlement n° 308-2023 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.4 Remboursement des frais de déneigement 2022-2023 à la Fabrique de la paroisse de Saint-Jérôme
- 4.2.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 314-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restauration
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à la Société Sylvicole Chambord Ltée — Récupération d'arbres dans le boisé du 3e chemin
- 4.2.7 Versement d'une contribution financière au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour perte d'une superficie de milieux humides et hydriques
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à Signalisation Audet inc. — Marquage de la Véloroute des Bleuets et Horst de Kénogami
- 4.2.9 Autorisation d'un signataire — Permission d'accès à intervenir avec le ministère des Transports du Québec — Élargissement de l'entrée au 5e chemin, route 170
- 4.2.10 Demande de dérogation mineure no 187-2023 - 228, route de la Montagne
- 4.2.11 Demande de dérogation mineure no 188-2023 - 2251, route 169

## **4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

- 4.3.1 Autorisation de signataires — Protocoles d'entente à intervenir avec la Véloroute des bleuets pour la commercialisation et l'entretien du réseau associé « Horst de Kénogami » — Saison 2023
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à Cimco Réfrigération pour l'acquisition de gaz réfrigérant Fréon R-22 afin d'augmenter l'inventaire en cas de fuite du système de réfrigération à l'aréna

## **4,4 Rapport des activités du conseil**

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

## **5. Dépôt de la correspondance**

## **6. Affaires nouvelles**

7 Période de questions des citoyens

8 Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

3. **095.05.2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023**

---

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

4.1.1 **096.05.2023 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 4 AVRIL AU 1ER MAI 2023**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Marie-Hélène Boily*  
*Directrice générale et trésorière*

M. Herve Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 avril au 1er mai 2023, laquelle totalise la somme de 383 071,84 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

4.1.2 **097.05.2023 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — PROCURATION REVENU QUÉBEC**

---

**Considérant que** M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale, a octroyé au cabinet comptable Mallette S.E.N.C.R.L. un mandat d'assistance en matière de taxes à la consommation à la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ;

**Considérant que** dans le cadre de l'exécution de son mandat Mallette S.E.N.C.R.L. doit communiquer, recevoir et transmettre des enseignements à Revenu Québec pour et au nom de la Ville.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

**Que** le conseil municipal donne une procuration à portée générale au cabinet comptable Mallette S.E.N.C.R.L. visant tous les renseignements fiscaux que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et qui sont nécessaires à l'exécution de son mandat ;

**Que** le conseil municipal autorise que la procuration vise les exercices financiers passés, courant et futurs de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, et ce, jusqu'à ce que la procuration soit révoquée ;

**Que** le conseil municipal approuve et entérine la signature du formulaire MRW-69.RP « *Procuration* » le 3 avril 2023 par M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à titre de représentante autorisée et lui demande de s'assurer de conserver un original signé du

formulaire afin d'être en mesure de la fournir à Revenu Québec sur demande.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.3 098.05.2023 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

---

**Considérant que** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**Considérant que** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**Considérant que** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**Considérant que** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;**

**À ces causes**, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De proclamer le 17 mai **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie** et de souligner cette journée en tant que telle.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.4 099.05.2023 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Herve Tremblay d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la Politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Hêtre, Solutions Humaines — Claudia Boudreault	Volet 2 — Publicité/Mise en marché/Promotion 1 592 \$
Bleuet Royal	Volet 5 — Prédémarrage/Modification/Transfert 2 000 \$

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.5 100.05.2023 VERSEMENT DE BOURSES D'ÉTUDE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

---

**Considérant que** dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire qui avait lieu du 13 au 17 février 2023 l'idée d'offrir des bourses d'études aux écoles du secteur fût soulevée ;

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix souhaite reconnaître la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire pour leur persévérance ;

**Considérant que** les écoles secondaires Curé-Hébert et le Séminaire Marie-Reine-du-Clergé pourraient recevoir chacune un montant de 250 \$ et que les écoles primaires Mgr Victor et Jean XXIII recevraient un montant de 150 \$ chacune ;

**Considérant qu'il** ne s'agit pas de bourses à une candidature, mais plutôt de persévérance et des efforts que l'élève a mis durant son parcours scolaire ;

**Considérant que** les bourses seraient remises sous forme de régime épargne étude.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire, le versement des sommes suivantes :

- Séminaire Marie-Reine-du-Clergé : 250 \$
- École Curé-Hébert : 250 \$
- École Mgr Victor : 150 \$
- École Jean XXIII : 150 \$

Que ces bourses soient délivrées lors de la tenue du gala reconnaissance de chaque école et qu'un représentant de la Ville soit sur place pour la remise des bourses.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.6      **101.05.2023**      **RÉCEPTION D'UNE FIN D'EMPLOI — MME MARIE-PIER LAPOINTE, DIRECTRICE DES FINANCES**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De recevoir la fin d'emploi de M<sup>me</sup> Marie-Pier Lapointe, directrice des finances, dont la date de départ était le 21 avril 2023. Les membres du conseil municipal la remercient pour l'excellent travail effectué au cours de ses années de services et lui souhaitent tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.7      **102.05.2023**      **ENGAGEMENT DE MME JENNIFER POTVIN AU TITRE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS — POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De procéder à l'engagement de M<sup>me</sup> Jennifer Potvin pour occuper le poste de technicienne en loisirs, dont le poste est régulier à temps plein. La rémunération, les conditions de travail et la période d'essai seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux. L'entrée en fonction est le 1<sup>er</sup> mai 2023.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.8      **103.05.2023**      **MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SITE DE LA STATION ÉCOTOURISTIQUE ÉOLE (COLONIE RICHELIEU)**

---

**Considérant** l'acquisition du site de la Colonie Richelieu en 2019 ;

**Considérant** le mandat octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un projet touristique du site de la Station écotouristique Éole ;

**Considérant** le dépôt de l'étude de faisabilité et le programme de mise en œuvre, phasé sur une période de 0 à 36 mois comportant de nombreuses étapes ;

**Considérant qu'une** des premières étapes à être réalisée par le conseil municipal est d'accepter le concept d'aménagement du site.

**À ces causes**, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter le concept d'aménagement du site de la Station touristique Éole déposé par Raymond Chabot Grant Thornton afin de permettre de continuer la réflexion, notamment sur le mode de gouvernance, le financement et la rentabilité du projet ainsi que la recherche de subvention.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.1.9      **104.05.2023**      **OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME MNP — ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONCEPTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE D'ATTRACTION ET LE RECRUTEMENT POUR POUVOIR 3 POSTES CLÉS AU SEIN DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

---

**Considérant** les récents départs au sein de l'organisation municipale, soit : la directrice des finances, la coordonnatrice aux loisirs et le coordonnateur aquatique ;

**Considérant que** dans le contexte actuel de recrutement, la ville veut se donner les moyens pour faire le meilleur choix possible ;

**Considérant qu'**une offre de service a été demandée à la firme MNP pour accompagner la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix dans le processus de recrutement ;

**Considérant** le dépôt d'une offre de service de la firme MNP dont le mandat est de revoir la stratégie d'attraction globale pour faciliter le recrutement et accompagner la Ville dans le recrutement complet pour 3 postes spécifiques, soit : directeur des finances, gestionnaire aquatique et chargé de projet de développement ;

**Considérant que** cet accompagnement pour 3 postes à pouvoir concerne :

- La conception d'une stratégie globale ;
- Les rencontres de démarrage du mandat et la collecte de données ;
- La préparation et le lancement de la campagne ;
- La sélection et les entrevues ;
- Les tests psychométriques et la vérification ;
- La fermeture du mandat.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à la firme MNP le mandat d'accompagnement dans la conception d'une stratégie globale d'attraction et le recrutement pour pouvoir 3 postes clés au sein de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le tout pour la somme de 22 945 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 20 avril 2023.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4,2                                      **GESTION DU TERRITOIRE**

---

4.2.1      **105.05.2023**      **OCTROI D'UN CONTRAT À ENGLOBE — CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DE SOLS, BÉTON ET BITUME — TRAVAUX DE RÉFECTION RUE JEAN-ALLARD**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à l'entreprise Englobe le contrat d'analyse des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de voirie de la rue Jean-Allard, le tout pour la somme de 14 364,50 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de services du 20 avril 2023.

***Adoptée à l'unanimité***

---

4.2.2      **106.05.2023**      **OCTROI D'UN CONTRAT À SIGNALISATION INTER-LIGNES INC. — MARQUAGE DE CHAUSSÉES**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Signalisation Inter-Lignes inc. le contrat de marquage des rues et routes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour la somme de 24 719,63 \$ incluant les taxes applicables, le tout, tel que recommandé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est suite à l'appel d'offres sur invitation du mois d'avril 2023.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.3      **107.05.2023    ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 308-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter le Règlement n° 308-2023 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.4      **108.05.2023    REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉNEIGEMENT 2022-2023 À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JÉRÔME**

---

**Considérant que** la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Jérôme s'est adressée à la Ville dans le but d'obtenir le remboursement des frais de déneigement pour l'hiver 2022-2023 ;

**Considérant que** les frais encourus sont de 2 104,05 \$ plus les taxes applicables.

**À ces causes**, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix rembourse à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Jérôme la somme de 2 104,05 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité*

4.2.5                              **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 314-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COMMERCES SAISONNIERS DE RESTAURATION**

---

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 314-2023 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restauration.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.2.6      **109.05.2023    OCTROI D'UN CONTRAT À LA SOCIÉTÉ SYLVICOLE CHAMBORD LTÉE — RÉCUPÉRATION D'ARBRES DANS LE BOISÉ DU 3E CHEMIN**

---

**Considérant** les dommages subis au boisé du 3<sup>e</sup> chemin lors de la tempête hivernale du 23 décembre dernier ;

**Considérant qu'un** nettoyage important doit être effectué, et ce, conjointement avec la Municipalité de Saint-Gédéon ;

**Considérant** le dépôt des projets à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Fonds régions et ruralité.

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à la Société Sylvicole Chambord Ltée le contrat de récupération d'arbres renversés et dangereux dans le boisé du 3<sup>e</sup> chemin suite aux événements du 23 et 24 décembre 2022, le tout pour la somme de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme au Fonds régions et ruralité accordé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.7      110.05.2023      **VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR PERTE D'UNE SUPERFICIE DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

---

**Considérant que** dans une correspondance du 23 mars 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs informe la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix que suite à l'analyse de sa demande d'autorisation pour le projet d'intervention dans trois cours d'eau pour le remplacement de trois ponceaux sur le 2<sup>e</sup> rang Ouest ; que ces travaux affectent un milieu humide et hydrique sur une superficie de 930 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques ;

**Considérant que** la compensation se chiffre à 23 151,96 \$.

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant de 23 151,96 \$ au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à titre de compensation pour la perte d'une superficie de milieux humides et hydriques.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.8      111.05.2023      **OCTROI D'UN CONTRAT À SIGNALISATION AUDET INC. — MARQUAGE DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS ET HORST DE KÉNOGAMI**

---

**Considérant que** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le marquage de chaussée de la Véloroute des Bleuets pour les municipalités intéressées du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

**Considérant que** trois entreprises régionales ont été invitées et qu'une seule d'entre elles a déposé une soumission conforme.

**À ces causes**, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder le contrat de marquage de chaussée de la Véloroute des Bleuets et le Horst de Kénoгами à Signalisation Audet inc. pour la somme de 11 878,59 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que recommandé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans son analyse de soumission en date du 27 avril 2023.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.9      112.05.2023      **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — PERMISSION D'ACCÈS À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — ÉLARGISSEMENT DE L'ENTRÉE AU 5E CHEMIN, ROUTE 170**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une permission d'accès no 6807-23-A002 à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant la modification de l'accès du 5<sup>e</sup> chemin sur la route 170 à Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

***Adoptée à l'unanimité***



4.2.10 **113.05.2023 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 187-2023 - 228, ROUTE DE LA MONTAGNE**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 187-2023 soumise par Monsieur Florent Potvin visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal du 228, route de la Montagne à une distance de 1,13 mètre de la limite arrière de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 6,87 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 26/04/2023) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 187-2023 déposée par Monsieur Florent Potvin visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal du 228, route de la Montagne à une distance de 1,13 mètre de la limite arrière de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 8 mètres, soit une dérogation de 6,87 mètres.
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.11 **114.05.2023 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 188-2023 - 2251, ROUTE 169**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 188-2023 soumise par Madame Karine Desbiens visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie de 83,24 mètres carrés, portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 271,1 m<sup>2</sup>, alors que le maximum autorisé est de 200 m<sup>2</sup>, soit une dérogation de 71,1 m<sup>2</sup>.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 26 avril 2023) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 188-2023 déposée par Madame Karine Desbiens visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie de 83,24 mètres carrés, portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 271,1 m<sup>2</sup>, alors que le maximum autorisé est de 200 m<sup>2</sup>, soit une dérogation de 71,1 m<sup>2</sup>.
- De prévoir qu'en cas de destruction du bâtiment existant, sa reconstruction devra se faire dans le respect de la réglementation de zonage applicable.
- Que le demandeur s'assure que l'utilisation des bâtiments accessoires présents sur l'emplacement se limite des fins résidentielles accessoires, comme prévu par la Loi et les règlements municipaux applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

4.3.1 **115.05.2023 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — PROTOCOLES D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VÉLOROUTE DES BLEUETS POUR LA COMMERCIALISATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ASSOCIÉ « HORST DE KÉNOGAMI » — SAISON 2023**

---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix les protocoles d'entente à intervenir avec la Véloroute des Bleuets concernant la commercialisation et l'entretien du Réseau associé « Horst de Kénogami » — saison 2023 et d'autoriser le paiement de la somme de 2 562,50 \$. Ces protocoles font partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.2      116.05.2023    OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION  
POUR L'ACQUISITION DE GAZ RÉFRIGÉRANT FRÉON R-  
22 AFIN D'AUGMENTER L'INVENTAIRE EN CAS DE FUITE  
DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Cimco Réfrigération le contrat d'acquisition de gaz réfrigérant Fréon R-22 afin d'augmenter l'inventaire en cas de fuite du système de réfrigération à l'aréna, le tout pour la somme de 21 667 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 6 avril 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

**4,4    RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville et de la RISISS
- Rencontre de citoyens
- Participation au comité de sélection pour les emplois étudiants 2023
- Comité sur la revitalisation des rues St-Paul et St-Jean
- Représentation à la soirée Quiz
- Comité de gestion du territoire
- Réunion de l'Office d'habitation Sud du lac
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec Rio Tinto et Desjardins pour divers dossiers
- Représentation au Vin et Fromage du Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Lac-Saint-Jean Est
- Réunion du conseil d'administration de la Villa du Presbytère
- Réunion du comité consultatif d'urbanisme
- Réunion de la Régie du Parc industriel du secteur Sud
- Comité Administration et développement
- Rencontre avec les représentants des Chemins #14 et #15
- Rencontre du comité sur la Gouvernance St-Bruno, Hébertville-Station et notre Ville
- Conférence sur les changements climatiques à Forestville
- Rencontre du comité Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre sur le caribou forestier et la problématique forestière
- Rencontre de promoteurs
- Rencontre avec la ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, M<sup>me</sup> Andrée Laforest

**4.4.1      117.05.2023    REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement de la subvention suivante:

<b>Demandeur</b>	<b>Demande</b>	<b>Montant accordé</b>
Municipalité de Saint-Gédéon	Cocktail dinatoire — Fête des récoltes	100 \$

**Adoptée à l'unanimité**

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

---

6,1      118.05.2023    **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE  
L'ENTREPRISE LÉGUNORD ET DES MARAÎCHERS  
POTVIN**

---

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'entreprise Légunord et des Maraîchers Potvin pour s'être mérités le prix du public Maxi/Provigo lors du Gala des grands prix agroalimentaires qui s'est tenu le 26 avril dernier.

***Adoptée à l'unanimité***

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sur le mandat octroyé à la Firme MNP.
- Sur le départ de la directrice des finances pour la MRC de Lac-Saint-Jean Est.
- Sur le taux de la taxations des terres agricoles.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***